

La cigarette anti incendie en France avant la fin de l'année ?

Rubrique : actualités - Date : jeudi 27 mai 2010

C'est ce qu'assure l'afnor, les cigarettes devraient être équiée d'un système anti incendie avant la fin de l'année. La cigarette s'éteindrait alors si on ne tire plus dessus. <u>le Parisien</u> explique que Déjà obligatoire en Finlande, au Canada, en Australie et dans certains Etats américains, le procédé consiste à obliger les fabricants à épaissir le papier à cigarette, afin de stopper la combustion du tabac au bout de quelques minutes si le fumeur ne « tire » pas sur son mégot.

Le Parisien conclu Les conséquences sur le produit en lui-même devraient être infimes. Si l'épaisseur accrue du papier aura pour effet mécanique d'augmenter le taux de goudron, celui-ci sera compensé par un renforcement du filtre. Quant au prix du paquet de cigarettes, il devrait rester inchangé.